

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



12^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 26 septembre 1980,
à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution du général Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise.....	229
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Fischer (République démocratique allemande).....	233
Déclaration de M. Nothomb (Belgique).....	237
Déclaration de M. Mladenov (Bulgarie).....	240

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

*Allocution du général Juvénal Habyarimana,
président de la République rwandaise*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre ce matin une allocution du Président de la République rwandaise et Président-fondateur du mouvement révolutionnaire national pour le développement. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue, à l'Organisation des Nations Unies, à Son Excellence le général Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise et président-fondateur du mouvement révolutionnaire national pour le développement. Je l'invite à prendre la parole.

2. M. HABYARIMANA (Rwanda) : Monsieur le Président, la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, aux destinées de laquelle vous avez l'honneur de présider, est pour moi une agréable occasion de joindre la voix de la délégation rwandaise à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous présenter ses sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

3. Votre élection constitue un hommage pour vos brillantes qualités d'homme d'Etat et de diplomate avisé et, à travers vous, un insigne honneur à l'endroit de votre propre pays, la République fédérale d'Allemagne, qui n'a cessé, depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, de faire preuve de sa maturité politique et de sa détermination à contribuer au renforcement de ses relations de coopération, tant politique qu'économique, avec tous les pays épris de paix et de justice.

4. Je ne peux que me réjouir, donc, de votre appartenance à un pays ami avec lequel le Rwanda entretient des liens privilégiés et historiques de coopération dynamique.

5. Vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que ma délégation ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste contribution à la réussite de votre haute et noble tâche.

6. Ma reconnaissance s'adresse également à votre prédécesseur, qui a su diriger, avec une compétence remarquable, les travaux de la trente-quatrième session ordinaire, des sixième et septième sessions extraordinaires d'urgence et de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale de notre organisation. Je veux citer l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, digne représentant de la République-Unie de Tanzanie. Qu'il trouve ici les félicitations et l'expression de la haute estime de ma délégation pour avoir, une fois de plus, contribué à rehausser davantage la crédibilité de l'Afrique dans le concert des nations.

7. Il me plaît aussi de réserver une mention spéciale à l'endroit du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour s'être montré à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée.

8. Le Rwanda a toujours apprécié ses multiples initiatives en vue de trouver des solutions appropriées aux diverses situations conflictuelles attisées ici et là, et dont les répercussions ont failli mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

9. La présence parmi nous de la délégation du Zimbabwe indépendant est, pour ma délégation, un réel motif de joie et de satisfaction.

10. Le Rwanda salue chaleureusement l'admission de cette nation africaine cadette dans la famille des Nations Unies et se joint volontiers à d'autres nations du monde pour présenter de nouveau ses félicitations au Gouvernement et au peuple du Zimbabwe, engagés maintenant dans la reconstruction nationale, sous la direction éclairée de son prestigieux premier ministre, le camarade Robert Mugabe, qui a su faire preuve de combativité et de haute stratégie lors de la lutte de libération nationale.

11. La victoire du peuple zimbabwéen constitue sans nul doute la victoire de l'Afrique libre sur le colonialisme et l'exploitation de l'homme par l'homme, systèmes désuets dont souffre malheureusement encore une partie de l'Afrique australe.

12. Nous saluons également l'admission, au sein de cette communauté, de l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines, dont l'accession à la souveraineté nationale constitue un nouveau pas dans la lutte pour l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux territoires sous domination coloniale.

13. S'agissant de ce problème angoissant du colonialisme, en général, et du colonialisme en Afrique, en particulier, ce serait un lieu commun d'affirmer que le rôle

les Nations Unies a été décisif dans le processus de l'accession à l'indépendance des Etats africains actuellement Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

14. Il sied néanmoins de rappeler l'adoption, le 14 décembre 1960, de la résolution 1514 (XV) par l'Assemblée générale, qui a déclenché le grand mouvement d'indépendance de nos Etats, grâce auquel la présence africaine sur la scène internationale est actuellement une réalité vivante.

15. Le Rwanda, qui a accédé dans ce contexte à son indépendance le 1^{er} juillet 1962, est Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis le 18 septembre de cette même année. Dès son admission, mon pays a toujours œuvré pour l'édification des conditions favorables au respect des nobles idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies, dont le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue le pivot.

16. Ma présente visite m'offre l'agréable occasion de réaffirmer, une fois de plus, que le Rwanda est résolu et apte à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à cette œuvre mondiale de préservation de la paix et de la sécurité internationales, prônées par les Nations Unies depuis la création de l'Organisation.

17. Dans le cadre de la création des conditions favorables à l'édification d'un monde meilleur, le Rwanda demeure du côté de ceux qui luttent pour leur émancipation politique et économique.

18. C'est animés de ce même souci que nous déplorons l'attitude négative de ces pays qui continuent à défier la communauté internationale en poursuivant, souvent avec arrogance, leur politique odieuse et inhumaine d'*apartheid*, de racisme et de domination, bravant ainsi avec mépris et insolence l'esprit et la lettre de la Charte à laquelle ils ont pourtant souscrit.

19. La République rwandaise a toujours stigmatisé et condamné sans ambages l'anachronisme de ces pratiques barbares, que ce soit en Afrique ou dans d'autres régions du monde. Il est tout à fait regrettable que dans cette partie du monde les droits les plus élémentaires soient refusés à tout un peuple, voire foulés aux pieds, malgré les appels lancés de toutes parts pour mettre fin à cette situation.

20. En Afrique australe, l'indépendance du Zimbabwe a resserré l'étau autour de l'*apartheid* et de la domination raciale pratiqués par la minorité blanche d'Afrique du Sud et ravivé l'espoir d'une solution rapide en Namibie, malgré l'entêtement du régime de Pretoria qui continue de refuser d'évacuer ce territoire.

21. Le Rwanda persiste à croire que les pays occidentaux ont le pouvoir d'exercer toute leur influence, tant politique qu'économique, sur Pretoria afin de l'amener à des positions plus réalistes et plus favorables au plan des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie et à la démocratisation de son régime inhumain d'*apartheid* et de discrimination raciale.

22. Le Gouvernement rwandais, quant à lui, poursuivra, dans les limites de ses possibilités, son soutien indéfectible aux peuples namibien et sud-africain tant que les droits les plus fondamentaux et la justice la plus élémentaire leur seront déniés.

23. Le Rwanda a, à maintes reprises, exprimé son appui indéfectible à la juste cause du peuple sahraoui qui doit, à l'instar des autres peuples, jouir de son droit à l'autodétermination et choisir librement son sort. Le drame tchadien est pour nous, Africains, une situation préoccupante de premier plan, et la désintégration de ce pays frère qui, malheureusement, risque de s'ensuivre constituera le plus dur coup porté à l'unité de notre continent.

24. La délégation rwandaise lance de nouveau un appel pressant au bon sens, au patriotisme et à la sagesse des frères ennemis tchadiens pour qu'ils mettent fin à leurs hostilités et qu'ils trouvent une solution pacifique à leur conflit. Il devient en effet inquiétant et évident que cette lutte fratricide aboutira à la déstabilisation totale, voire à l'extinction de la nation tchadienne, bien entendu au seul détriment de tout le peuple tchadien, qui est déjà fatigué de cette guerre inutile.

25. La situation au Moyen-Orient reste de plus en plus précaire. Le refus persistant d'Israël d'évacuer les territoires arabes occupés et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien ne laisse pas percevoir une lueur de solution à ce problème qui n'a que trop duré. Pour sa part, le Rwanda reste profondément convaincu que ce conflit tragique ne trouvera aucune solution juste et durable sans le retrait inconditionnel des troupes sionistes des territoires arabes occupés depuis 1967 et sans le respect absolu des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris celui de disposer de son propre Etat. Il est d'avis également que l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], reconnue comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être intimement associée à la recherche de toute solution à cette grave question.

26. La question coréenne se place au premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Le Rwanda, pour sa part, croit que toute interférence étrangère dans ce problème compromet très gravement la recherche objective d'une solution librement acceptable. Le Gouvernement rwandais reste d'avis que l'unification de la nation coréenne ne sera réalisée que par le retrait de toutes les troupes étrangères de cette zone, permettant ainsi au peuple coréen de trouver une solution pacifique au problème de sa réunification.

27. Cette position traduit l'attitude générale de la République rwandaise face à la situation de toutes les nations divisées. Ces nations ont le droit le plus absolu de trouver les voies et moyens de leur réunification pacifique, car elles restent indivisibles.

28. C'est dans ce contexte que le Gouvernement rwandais apprécie également l'esprit de détente qui anime les deux Etats allemands depuis quelques années déjà et qui se concrétise par une série d'arrangements dans plusieurs domaines en vue d'atténuer, autant que possible, les effets de la division de la nation allemande. Nous sommes persuadés qu'il est de l'intérêt de tous que ce dialogue se poursuive et aille aussi loin que possible dans le sens de la réunification libre et pacifique de la nation allemande et de la consolidation de la paix dans la région concernée.

29. Dans d'autres régions de l'Afrique et du reste du monde, la communauté internationale assiste impuissante à des déchirements dus principalement à des

luttres d'influence entre les grandes puissances. Aussi suivons-nous avec inquiétude l'évolution de la situation qui prévaut actuellement dans la corne de l'Afrique, en Afghanistan, en Asie du Sud-Est, spécialement en Indochine et au Liban.

30. Les conséquences de ces conflits, attisés souvent de l'extérieur, sont innombrables et pénibles : la faim, les destructions massives des infrastructures socio-économiques, les pertes de vies humaines et le flux des réfugiés qui sont contraints de vivre dans des conditions inhumaines et insupportables, telles que le manque de nourriture et de logement.

31. Il est du devoir de la solidarité internationale de venir en aide à ces personnes déplacées contre leur gré et qui continuent d'errer en dehors de leur patrie, sans moyens de subsistance, sans logement et sans défense. L'une des solutions à ce pénible problème réside dans la recherche de la coexistence pacifique entre les nations. La voie qui mène à cet ultime objectif ne peut être que le respect mutuel et non l'ingérence dans les affaires internes des autres Etats, ingérence qui, souvent, est à la base de tous ces conflits.

32. La paix mondiale reste donc de plus en plus menacée par tous ces foyers de tension entretenus inutilement aux dépens des nobles objectifs de l'entente et de la sécurité internationales. Au lieu de favoriser la détente entre toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, ces conflits incitent davantage les grandes puissances à accentuer leur compétition dans la course aux armements et à outrepasser les droits politiques et économiques des autres Etats; ce sont les petits et les faibles qui sont le plus souvent victimes de ces mœuvres des grands.

33. La prolifération des armes de toutes sortes devient de jour en jour un sujet d'actualité très préoccupant. Des sommes fabuleuses sont consacrées aux recherches de nouvelles armes destructrices.

34. Qu'il me soit permis de citer à ce sujet une vérité poignante du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Celui-ci, s'adressant à la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], le 1^{er} juillet dernier, a déclaré :

« Il y a dans le monde d'aujourd'hui plus d'explosifs que de vivres, mesurés en livres par habitant. Les dépenses militaires absorbent un million de dollars par minute. Elles drainent donc des ressources qui dépassent de loin celles dont on aurait besoin pour lutter contre la maladie et atténuer la famine. »

35. Il est en effet scandaleux de constater que, au moment où la communauté internationale est engagée dans l'ère de la détente et dans le programme du désarmement, les dépenses militaires ont passé, selon les chiffres connus, de 225 milliards de dollars des Etats-Unis en 1974 à plus de 400 milliards de dollars actuellement. Des services compétents et sérieux ont d'autre part affirmé que 100 millions de dollars des Etats-Unis, soit comparativement le budget annuel de mon pays, sont consacrés chaque jour au renforcement des arsenaux nucléaires.

36. Je demeure fermement convaincu que de telles sommes devraient plutôt être consacrées à l'aide aux pays les moins développés et à des projets à caractère économique et social, tels que le développement de l'agriculture et de l'élevage, l'éducation, la construction d'hôpitaux, le développement de l'infrastructure routière et énergétique et l'amélioration des moyens de communication et de transport. Je continue à penser également que seules les grandes puissances détiennent sur ce problème une responsabilité et un rôle déterminants.

37. Il conviendrait, le réalisme aidant, que les Etats Membres de notre organisation cultivent entre eux l'entente et la coexistence pacifique sans distinction d'option politique ou idéologique de chacun. Alors — et alors seulement — la paix et la sécurité internationales, seuls préalables au développement économique, seront préservées et nos populations se verront épargner toutes les vicissitudes du spectre de la guerre, objet de hantise et de découragement.

38. La République rwandaise se sent fière d'appartenir au mouvement des pays non alignés, qui vise l'équilibre entre les nations du monde et sert d'élément stabilisateur entre les deux blocs d'influence.

39. Le Rwanda encourage à cet égard tous les pays non alignés à sauvegarder leurs objectifs en évitant de tomber justement sous l'emprise de l'un ou l'autre bloc, au risque d'affaiblir et d'amenuiser le rôle et la mission dévolus à notre mouvement.

40. Je profite de cette opportunité pour évoquer ici la glorieuse mémoire de feu le président Broz Tito, grand champion du mouvement des pays non alignés, dont le nom et les œuvres sont pour nous tous le modèle d'un grand homme qui a le plus marqué la vie politique au xx^e siècle. Même mort, le maréchal Tito reste et restera le symbole vivant de la sollicitude et du courage dans la défense des nobles idéaux du mouvement des non-alignés et dans la lutte pour la sauvegarde de l'indépendance de son pays, la Yougoslavie.

41. J'ai parlé des désordres et des conflits politiques qui déchirent présentement plusieurs coins de notre planète. Il est cependant d'autres situations plus graves encore, parce que durables, qui sévissent dans la plupart de nos pays : la faim, la malnutrition, la misère, les maladies et autres fléaux qui s'annoncent plus destructeurs et plus dévastateurs et qui rendent l'existence de nos populations encore plus précaire. En Afrique, par exemple, là où les inondations n'ont pas fait de ravages, la sécheresse dévaste tout sur son chemin et avance d'une manière inquiétante sur de vastes étendues, réduisant sensiblement la superficie des terres cultivables. Les dégâts causés par ces catastrophes naturelles sont incalculables; elles perturbent en particulier les programmes de développement et provoquent des famines dans les régions affectées. L'effort interne de chaque nation, la solidarité et la coopération internationales restent à coup sûr les armes les plus efficaces pour endiguer ces fléaux.

42. L'Organisation des Nations Unies s'est donné, en plus de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, d'autres objectifs, dont celui de réaliser la coopération internationale, en résolvant les problèmes

internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe ou de religion.

43. Dans ce contexte, les difficultés d'ordre économique auxquelles se trouvent actuellement confrontées nos économies m'amènent à évoquer ici le sort d'un grand nombre de pays en développement qui continuent de vivre dans une situation économique désespérée. Il est inutile de vouloir chercher les raisons et les causes profondes de ce marasme économique que traversent la plupart de nos pays, car les positions des uns et des autres divergent à tel point que, dans les rencontres internationales, nos délégations ne parviennent pas à se mettre d'accord.

44. Nous sommes néanmoins tous unanimes pour constater que, depuis plus d'une décennie, les économies des pays du tiers monde, au lieu de s'améliorer, s'enlisent davantage dans la stagnation, voire dans un état de recul. Point n'est besoin de démontrer la baisse continuelle des prix des matières premières. Elle est telle qu'il s'avère pour le moment difficile, et même impossible, de concilier les recettes d'exportation des matières premières et les dépenses de plus en plus croissantes que nous réservons à l'importation des produits finis.

45. Les déficits commerciaux qui en découlent obligent désormais les pays en développement à recourir à d'autres mesures non moins dangereuses pour leur viabilité politique et économique. Parmi ces mesures, je veux mentionner l'endettement qui semble malheureusement s'être érigé en règle d'or dans les relations entre les pays encore sous-équipés et les pays industrialisés. Il n'est pas certain que nos problèmes seront résolus en cumulant continuellement des dettes. Il convient plutôt de nous fixer une rigueur dans la gestion des faibles moyens dont nous disposons et de créer des conditions propices à la confiance internationale en matière financière.

46. C'est surtout l'insuffisance de l'assistance financière qui risque d'accentuer l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, puisque ces derniers attendent des premiers plus de solidarité et de largesses dans leurs difficultés économiques. C'est même le devoir des pays nantis de venir en aide aux pays les plus démunis, surtout s'il faut tenir compte du fait que, souvent, c'est la nature qui favorise les uns et défavorise les autres.

47. C'est dans ce contexte que je rappelle les conditions particulières de mon pays, le Rwanda, situé en arrière des voies maritimes et dont le sous-sol paraît jusqu'ici dépourvu. Le peu de matières premières que nous avons ne suffit même pas pour combler nos dépenses à l'importation, et, malgré la bonne volonté et l'effort constant consenti par le Gouvernement et le peuple rwandais pour tirer notre pays du sous-développement, notre situation d'enclavement constitue un goulot d'étranglement permanent tellement grave que, sans l'apport extérieur, il nous serait impossible d'accomplir la difficile tâche de développement national.

48. La situation des pays sans littoral mérite plus d'égards et plus d'attention de la part de toute la communauté internationale. En plus des effets de la crise

économique actuelle dont ils souffrent avec beaucoup plus d'acuité que les autres, ces pays font également face à leur état d'enclavement qui les contraint de payer des coûts très élevés pour le transport international de leurs marchandises.

49. Ce qui est encore plus grave, c'est que dans certains cas les économies de ces pays sont souvent victimes de situations qui échappent à leur contrôle, avec comme conséquence la perturbation de leurs sources d'approvisionnement et d'écoulement de leurs produits. J'ose espérer que les négociations en cours sur le droit de la mer prendront en considération cette situation tout à fait particulière des pays enclavés.

50. Par ailleurs, il s'impose de souligner que, pour juguler la crise économique actuelle caractérisée par la détérioration des termes de l'échange, l'inflation sans cesse galopante, la désorganisation du système monétaire international et la crise énergétique qui continue de déclencher le renchérissement du prix du pétrole, il faut que tous les pays unissent leurs efforts pour mettre en place de nouvelles règles de conduite économique internationale. Les forums internationaux affirment qu'il devient tout à fait impensable que les affaires économiques internationales continuent de tourner dans un système qui ne répond plus aux conditions du moment.

51. Le Rwanda pense, quant à lui, que le moment est venu d'être franc et de se dire la vérité. En effet, les pays développés ont tout intérêt à ce que les pays en développement soient leurs partenaires viables. Par conséquent, ces derniers doivent avoir accès au chapitre de la gestion des affaires internationales au même titre que les premiers, sans quoi l'écart entre eux ne cessera de s'élargir; et sans cela les slogans en vogue de « coopération internationale » et de « dialogue Nord-Sud » resteraient des mots vides de sens.

52. Si nous voulons réellement l'instauration d'un nouvel ordre économique international, nous devons cesser tout esprit de confrontation et d'égoïsme et rechercher un terrain d'entente par des concessions réciproques dans nos positions, et chaque fois dans le respect mutuel. Les moyens de bâtir un monde nouveau ne manquent pas; c'est la conjugaison de nos efforts qui fait encore défaut. Les pays en développement possèdent des matières premières impressionnantes et constituent, en plus, un grand marché des produits finis. Les pays développés disposent d'énormes capitaux et d'une technologie très avancée, de sorte que la mise en commun de toutes ces potentialités engendrerait une symbiose profitable à tous et qui réduirait sensiblement l'écart caractérisant les rapports actuels Nord-Sud.

53. En attendant ce moment salutaire, les pays en développement ont intérêt à développer sans tarder et à poursuivre, là où elle existe, une coopération horizontale à tous les niveaux, bilatérale, sous-régionale et régionale, et dans tous les domaines, cette coopération étant la seule voie d'accès possible au développement rapide et intégré. Cette coopération entre pays en développement exige avant tout une bonne organisation et un inventaire exhaustif des potentialités de chacun ainsi que des besoins à combler.

54. Pour ce qui concerne les pays membres de l'OUA, un pas important a déjà été franchi en avril dernier, à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des

chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, par l'adoption du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹ et qui retrace les domaines prioritaires de développement jusqu'à l'an 2000, parmi lesquels l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, la science et la technologie ainsi que les transports et les communications.

55. Un accent particulier est mis sur l'urgence, pour les pays africains, à réaliser leur autosuffisance alimentaire comme un impératif socio-économique, en ayant à l'esprit que la situation alimentaire en Afrique est au bord de la catastrophe et que la famine se fait de plus en plus menaçante à nos portes.

56. Ce souci d'intégration économique qui anime les pays africains constitue certainement l'expression vivante de la volonté politique des uns et des autres d'aboutir à la mise en place d'un nouveau type de relations économiques entre tous les Etats, relations basées sur une solidarité agissante et une franche collaboration dans le respect mutuel des options politiques ou idéologiques suivies par chaque Etat.

57. Le rôle des Nations Unies consiste alors à servir d'élément catalyseur et de cadre de concertation pour asseoir ce nouveau système devant caractériser les relations économiques de la communauté internationale.

58. La tenue dans cette même enceinte de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vient d'achever ses travaux il y a quelques jours, traduit éloquemment cette volonté politique de concertation des Etats Membres de l'ONU. Bien que les résultats de cette onzième session extraordinaire, consacrée aux questions économiques, n'aient pas répondu aux espoirs nourris par nos peuples, je voudrais, pour ma part, exhorter à la poursuite des négociations dans un esprit de dialogue constructif, même s'il est vrai qu'il faudra encore attendre longtemps leur heureux aboutissement.

59. Les pays en développement savent en effet que le chemin de leur progrès est très long et qu'ils doivent persévérer dans leur action de rechercher des solutions acceptables par tous leurs partenaires.

60. La République rwandaise encourage enfin un engagement plus prononcé et plus uni des pays en développement, dans leur cercle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans les négociations avec les pays développés, en vue d'établir un nouvel ordre économique international. Elle reste convaincue que cette unité dans l'action du Groupe des Soixante-Dix-Sept amènera, tôt ou tard, les pays développés à adopter des positions plus souples et plus positives sur les questions faisant l'objet des négociations globales.

61. Encore une fois, il s'avère opportun de redire sans ambages que les relations économiques internationales ont besoin d'être dynamisées et orientées dans la voie de l'équité, du partage et de la justice distributive, et que nous avons besoin d'être complémentaires dans nos rapports internationaux, pour parvenir à ce sublime objectif.

62. C'est dans cette interdépendance que nous bâtirons une société contemporaine que nous voulons plus

juste, plus solidaire et plus solide. Nous comptons sur l'ONU pour canaliser nos efforts, et comme haut lieu de sensibilisation dans le dialogue et la concertation de tous les peuples du monde.

63. Vive l'amitié entre les peuples, vive la coopération internationale !

64. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie son Excellence le Président de la République rwandaise et Président-fondateur du mouvement révolutionnaire national pour le développement, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

[Le Président poursuit en anglais (interprétation de l'anglais).]

65. En mon nom personnel, je voudrais le remercier des aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

66. M. FISCHER (République démocratique allemande) [interprétation de l'anglais²] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à ce poste à la fois important et lourd de responsabilités. Je vous souhaite, à vous et au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, plein succès dans vos fonctions, et je vous assure que la République démocratique allemande vous aidera dans vos efforts visant à renforcer la paix et la coopération internationales.

67. Le Président sortant, M. Salim, mérite lui aussi nos éloges pour la tâche qu'il a accomplie l'année dernière.

68. Mes salutations et mes meilleurs vœux s'adressent également au nouvel Etat Membre de cette organisation mondiale, Saint-Vincent-et-Grenadines.

69. En 35 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies a contribué à rendre la paix plus sûre et la coopération internationale plus fructueuse. Après les amères expériences de la guerre et les premières années de l'après-guerre, c'était là le souhait et l'aspiration des peuples.

70. De nos jours, dans une situation internationale tendue, et à un moment lourd de complications et de tensions, on attend des Nations Unies, une fois de plus et à juste titre, qu'elles s'opposent à ceux qui, encore une fois, jouent avec le feu de la guerre en s'abritant derrière de grands discours sur leurs intentions pacifiques, et qu'elles encouragent tous ceux qui défendent la paix en tant que leur bien le plus précieux.

71. C'est là l'obligation et la responsabilité de notre assemblée générale.

72. Le but ultime de la coexistence pacifique est de bannir la guerre en tant qu'instrument politique et cela ne signifie pas simplement que les armes doivent demeurer silencieuses. La paix, qui est le droit premier et fondamental de l'homme, doit être sûre et durable à jamais,

¹ Voir document A/S-11/14, annexe I.

² L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

et il faut réunir les conditions qui permettent aux peuples de développer pleinement leur puissance créatrice pour leur propre bien. Une telle paix ne peut reposer que sur la réduction et l'élimination des moyens physiques de mener la guerre, sur le strict respect mutuel des droits fondamentaux des peuples et sur la volonté de tous les Etats de régler leurs différends sans passion, avec sagesse politique et de façon constructive, conformément à la Charte des Nations Unies. Voilà les objectifs qui inspirent la politique étrangère de la République démocratique allemande, et c'est la voie que nous suivrons sans faillir et à tout moment dans nos relations bilatérales et dans le cadre de nos activités à l'ONU.

73. Les Etats et les peuples européens ont toute raison de défendre résolument les débuts prometteurs d'une coexistence pacifique entre Etats à systèmes sociaux différents. Plus de trois décennies de paix est un fait qui n'a pas de précédent dans l'histoire. Cette réalisation ne doit pas être mise en danger. La détente a gagné du terrain sur notre continent, parce que le bon sens, la reconnaissance des réalités fondées sur l'histoire et l'évaluation réfléchie des intérêts propres à chacun ont déterminé de façon croissante la conduite des Etats. L'Acte final de la Conférence d'Helsinki³ en est un symbole.

74. La volonté de rechercher le dialogue et des solutions politiques a joué un rôle considérable, et nous en avons tous profité. Face à la situation internationale qui se détériore, un dialogue constructif s'impose maintenant plus que jamais. Les Etats socialistes sont prêts à l'entamer. Il n'y a pas d'autre voie à suivre, si l'on veut éviter un nouvel affrontement dangereux.

75. La République démocratique allemande sait depuis toujours que des mesures globales et régionales visant à renforcer la sécurité internationale sont étroitement liées entre elles. Ce lien explique également l'intérêt que le monde porte à la prochaine réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui doit avoir lieu à Madrid. Avec les autres pays socialistes, la République démocratique allemande s'efforce de faire en sorte que cette réunion encourage avant tout l'élaboration de mesures concrètes visant à joindre la détente militaire à la détente politique.

76. La convocation d'une conférence européenne sur le désarmement devrait être l'un des résultats de la réunion de Madrid. Conformément à leur déclaration adoptée le 15 mai de cette année [A/35/237-S/13948, annexe III], les Etats parties au Traité de Varsovie ont présenté un programme réaliste et dynamique visant à poursuivre le dialogue et à élaborer de nouveaux accords afin de renforcer la paix. Des mesures de limitation des armements et des mesures de désarmement sont d'une importance cruciale pour l'évolution pacifique de l'Europe. A maintes reprises, les Etats socialistes ont pris, lors des entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, des initiatives dans ce sens. Le retrait unilatéral des contingents et du matériel de combat soviétiques qui avait été convenu entre l'Union soviétique et la République démocratique allemande, et qui a été exécuté entre-temps, montre le

sérieux avec lequel les pays socialistes appliquent la détente militaire en Europe. Il est maintenant urgent et nécessaire d'entamer des négociations sur le problème des missiles nucléaires à moyenne portée et des systèmes nucléaires avancés des Etats-Unis.

77. La République démocratique allemande cherche également à entretenir des relations de bon voisinage, mutuellement avantageuses, avec tous les pays occidentaux. Elle est consciente de l'importance que revêtent, pour la sécurité européenne, les rapports de coexistence pacifique entre son pays et la République fédérale d'Allemagne. Ce fait découle incontestablement de la situation géographique des deux Etats allemands et de l'obligation historique et juridique dans laquelle ils se trouvent de tout faire pour éviter qu'éclate une nouvelle guerre sur le sol allemand. Cette attente justifiée des peuples impose une responsabilité qui ne peut être conciliée avec la mise en place de missiles nucléaires américains ultramodernes. Les intérêts de la paix européenne exigent un réalisme politique. Les tentatives visant à mettre en question l'ordre de l'après-guerre établi en Europe, que l'on voit se répéter en cette enceinte, reflètent une illusion qui est dangereuse, car elle va à contre-courant de l'histoire. Elles répandent l'insécurité, sèment la méfiance et encouragent ceux qui sont partisans de l'affrontement.

78. On ne peut revenir au passé. L'existence de la République démocratique allemande au centre de l'Europe est de l'intérêt de tous les peuples, car elle constitue un obstacle à toute tentative visant à pousser les peuples dans la tourmente d'une autre guerre mondiale. L'existence de deux Etats allemands et la normalisation de leurs rapports mutuels ont un effet stabilisateur sur notre continent.

79. La République démocratique allemande a apporté et continue d'apporter la preuve de sa bonne volonté visant à développer ses relations avec la République fédérale d'Allemagne sur la base de traités, de pactes et d'accords, c'est-à-dire conformément au droit international.

80. La préoccupation première de notre temps est de renforcer la détente et de diminuer le danger de guerre. Cela demande toute notre attention et tous nos efforts. De même, cela demande d'avoir une vision claire des causes qui ont provoqué une situation internationale tendue, d'autant plus qu'on en donne souvent une image trompeuse. La détérioration des relations internationales ne s'est pas faite en un jour; elle a une histoire antérieure. On peut reconstituer, point par point, comment a été préparé le programme à long terme de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN], de mai 1978, et comment il a été appliqué étape par étape. Une stratégie modifiée de choix d'objectifs nucléaires, proclamée publiquement, prévoit la possibilité d'une guerre nucléaire.

81. A maintes reprises, des déclarations officielles à l'échelon gouvernemental ont indiqué que des régions entières du monde étaient des zones d'influence de certaines puissances, et que des déploiements de forces rapides avaient été créés pour protéger de prétendus intérêts vitaux. Les dernières nouvelles confirment également l'existence de ces plans en ce qui concerne l'Europe. L'étalage de la puissance militaire, notam-

³ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

ment dans la région de l'océan Indien et dans celle des Antilles, est de plus en plus fréquent. L'installation de nouvelles bases en territoires étrangers, surtout dans les régions de l'océan Indien et de la mer Rouge, se poursuit activement.

82. Tout cela est fait pour bouleverser le fragile équilibre de puissance actuel et pour recouvrer une supériorité militaire — en résumé, pour établir la domination des forces hégémonistes et impérialistes. Le recours à la force et la menace de recours à la force — politique de force — sont contraires aux tentatives d'accommodement pacifique des intérêts, et le diktat politique, soutenu par des arsenaux d'armes énormes, est calculé pour supplanter les principes de la Charte des Nations Unies. Ces politiques sont dirigées contre l'immense majorité des Etats. Il faut y mettre un terme dans l'intérêt de la paix et du bien-être des peuples.

83. La politique étrangère socialiste est marquée par la cohésion, la fiabilité, la prudence et l'action. Cela est vrai en des temps de relations pacifiques et cela l'est plus encore en des périodes de tension et de danger comme nous en connaissons à l'heure actuelle. Les Etats socialistes ont souligné ce qu'il fallait faire en vue d'améliorer rapidement la situation internationale.

84. Il est indispensable de lutter vigoureusement contre la course aux armements. Les négociations en cours doivent être intensifiées et toutes les propositions utiles doivent être prises en considération pour que les flots d'éloquence relatifs au désarmement et au contrôle des armements soient enfin suivis d'actes.

85. Il est indispensable que tous les Etats aient la volonté de régler leurs différends politiques pacifiquement, dans la reconnaissance mutuelle de leurs intérêts légitimes, et de réprimer toute action pouvant exacerber la situation.

86. Il est indispensable que tous les peuples parviennent à se libérer définitivement de l'oppression coloniale et raciste.

87. Enfin, il est indispensable que soit instaurée une coopération équitable et non discriminatoire entre Etats. C'est la seule façon d'assurer à toutes les nations prospérité et sécurité. C'est la seule façon de réduire les problèmes globaux de l'humanité et de les résoudre enfin.

88. Les pays socialistes essaieront toujours d'obtenir la limitation des armements et le désarmement. Les efforts visant à résoudre cette question vitale pour l'humanité ne doivent pas échouer en raison d'une quête d'hégémonie ou de profits. Avec les pays non alignés, nous insistons pour que soient prises des mesures pratiques mettant fin à la course aux armements. Nous rejetons toute politique visant à donner plus d'importance aux blocs militaires en place ou à en créer de nouveaux. Nous sommes certains de la vigueur croissante du mouvement public pour la paix et le désarmement, et on en trouve des exemples dans la Conférence mondiale de la femme à Copenhague⁴, dans le Parlement mondial des peuples pour la paix, réuni à Sofia en septembre

dernier⁵, et dans la Conférence de l'Union interparlementaire qui vient de se conclure dans la capitale de mon pays [A/35/570].

89. Même si le désarmement n'est pas un idéal humain pour tous ceux qui sont investis de l'autorité gouvernementale, la conscience des conséquences insupportables et incalculables de l'escalade des armements devrait nous pousser à être prêts à réduire le niveau des armements, compte tenu du principe de sécurité égale. Des mesures concrètes contre la course aux armements constituent un objectif réalisable dans la politique internationale. Les accords conclus à ce jour, quelque limités qu'ils puissent être, en sont une preuve tangible. Donc, l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, devrait prendre des décisions pour demander la conduite rapide de négociations axées sur des résultats tangibles. Là, on ne peut pas se permettre de calculer en années; là, l'action rapide s'impose.

90. La limitation des armements et le désarmement dans le domaine nucléaire sont clairement prioritaires. Nous attirons une fois encore l'attention sur la proposition des Etats socialistes qui demandent que l'on entame immédiatement des consultations et des négociations sur l'interdiction de la production d'armes nucléaires et sur la réduction de leurs arsenaux. La conclusion d'un traité sur la cessation de tous les essais d'armes nucléaires ne doit plus être repoussée. Nous appuyons la proposition faite par l'URSS le 23 septembre [6^e séance], selon laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires devraient annoncer un moratoire d'une année sur les explosions nucléaires.

91. Avec une optique constructive, il devrait être possible de rédiger une convention internationale pour le renforcement des sauvegardes de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ces Etats, et la République démocratique allemande en fait partie, ont droit à cette sécurité. Nous demandons instamment l'élimination de toutes les autres armes de destruction massive. Il serait de grande importance de conclure un accord sur l'interdiction des armes radiologiques. A notre sens, le projet, qui est bien avancé, pourrait être rapidement mené à son terme.

92. La présente session de l'Assemblée générale devra adopter le programme de la deuxième Décennie du désarmement. L'apogée de la Décennie pourrait être une conférence mondiale du désarmement.

93. Les années 70 ont été appelées à juste titre la décennie de la détente politique. Suivons ce haut exemple pendant les années 80. Puisse cette décennie devenir celle de la limitation des armements et du désarmement.

94. Les mesures les plus urgentes à prendre afin de réduire les dangers de guerre ont été proposées par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. A. A. Gromyko, à cette même tribune [ibid.]. Leur application serait une garantie fiable de détente internationale stable et de coopération internationale féconde. Seuls ceux qui ont d'autres intérêts peuvent s'y refuser.

95. Pour consolider la coexistence pacifique, il est nécessaire d'éliminer les conflits internationaux. En conséquence, les Etats parties au Traité de Varsovie,

⁴ Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980.

⁵ Document A/C.1/35/7.

dans leur réunion récente, ont demandé que toutes les questions litigieuses soient réglées dans la paix, c'est-à-dire sur le plan politique.

96. La diplomatie des canonniers, les actions dites punitives ou les menaces du recours aux forces d'intervention mobiles sont incompatibles avec le droit, la justice et la morale; tout cela relève d'un temps où le droit du plus fort était la seule chose qui comptait.

97. L'histoire des relations internationales, la genèse de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les événements internationaux actuels démontrent que le recours à la force pour réprimer les droits souverains d'Etats et de peuples était et demeure une source majeure de tensions et de conflits internationaux. La République démocratique allemande, donc, demande que le principe de la Charte des Nations Unies selon lequel les Etats ne doivent pas avoir recours à la force soit renforcé et qu'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales soit conclu sans retard.

98. Il n'y a pas eu de progrès dans la voie de l'édification d'une paix durable au Moyen-Orient. Au contraire, avec l'intensification des attaques armées dans le sud du Liban et avec sa décision d'annexer tout Jérusalem, Israël a radicalement et dangereusement aggravé la situation. Tout cela, les accords de Camp David⁶ le permettent. Et tout prouve encore qu'une paix durable exige un règlement global et la participation de toutes les parties, notamment de l'OLP.

99. La réalisation de l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, y compris de son droit d'établir son propre Etat souverain, reste au cœur du conflit du Moyen-Orient. Cela a été confirmé par la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée, consacrée à la Palestine. Les Nations Unies ont esquissé une solution d'ensemble du conflit sur la base de la Charte. Un nouveau concept ne s'impose donc pas, et encore moins s'il demeure en deçà de ce qui est nécessaire.

100. Les événements dans la région du Moyen-Orient soulignent l'importance qu'il y a à assurer la paix, car ce foyer de tension s'est développé, territorialement parlant. Les intentions militaires des Etats-Unis d'Amérique ne laissent aucun doute quant à leur dessein qui est, en fin de compte, d'encercler le Moyen-Orient dans une opération-tenailles, avec l'appui d'autres milieux réactionnaires et hégémonistes.

101. C'est à cette fin que le système de bases militaires a été développé. Les peuples résisteront parce que leur souveraineté, leur indépendance et leur droit de contrôle sur leurs propres ressources naturelles sont en danger. De même le conflit entre les Etats-Unis et l'Iran est, en dernière analyse, le résultat d'une tentative de renverser la révolution iranienne et de faire de ce pays une fois encore un instrument des Etats-Unis. Là encore, une solution ne peut se trouver que par la négociation et le respect du droit du peuple iranien à l'autodétermination.

102. La République démocratique allemande réaffirme sa position selon laquelle la question de Chypre

doit être résolue conformément à la Charte et aux décisions pertinentes de l'ONU dans l'intérêt du peuple de Chypre et de la sécurité internationale.

103. Une autre région où un conflit de longue date met en danger la paix mondiale est l'Afrique australe. Le peuple du Zimbabwe que, du haut de cette tribune, nous félicitons dans un esprit de solidarité ancienne et active, a conquis son indépendance et renforce sa position. Sa victoire a insufflé un courage nouveau aux combattants de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Ils peuvent être assurés de l'appui du peuple de la République démocratique allemande. L'ONU a reconnu la SWAPO en tant que représentant légitime du peuple de Namibie [résolution 3111 (XXVIII)]. Cette décision ne doit pas être contestée. Il ne saurait y avoir de Namibie qui soit un protectorat du régime raciste sud-africain.

104. La question de Namibie ne saurait être isolée des événements d'Afrique du Sud. Tant qu'il sera au pouvoir, le régime raciste menacera ses voisins et terrorisera le peuple sud-africain. C'est pourquoi nous exigeons que des sanctions draconiennes soient prises contre ce régime. Avant tout, la collaboration nucléaire de certains Etats avec les représentants de la politique d'*apartheid* doit prendre fin.

105. L'histoire enseigne que, chaque fois qu'un peuple exerce son droit à l'autodétermination, détruit l'ancien ordre d'exploitation et recherche l'indépendance nationale et sociale, c'est-à-dire le progrès social, il rencontre la résistance acharnée des cercles réactionnaires. C'est également le cas de l'Afghanistan. Mais le peuple afghan a de bons et fidèles amis. Son gouvernement œuvre fructueusement pour une vie pacifique dans le pays et défend les acquis de la révolution démocratique. Il offre à ses voisins des relations amicales et à la région sa contribution à une coexistence pacifique et à une sécurité stable. Quand l'ingérence extérieure cessera et que sa fin sera garantie, les Gouvernements de l'Afghanistan et de l'Union soviétique l'ont déclaré, les troupes soviétiques seront retirées. Cette déclaration a déjà été confirmée par des mesures pratiques. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de trouver un règlement politique à la situation qui a vu le jour à propos de l'Afghanistan. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a présenté dans ce sens des propositions que nous appuyons de tout cœur.

106. La République démocratique allemande désapprouve les tentatives visant à utiliser les Nations Unies pour s'ingérer dans les affaires de l'Afghanistan. De même, elle est opposée à toute tentative tendant à faire obstacle aux grands efforts du peuple du Kampuchea en vue de surmonter les difficultés héritées du régime criminel de Pol Pot, et elle insiste pour que le gouvernement légitime de ce pays occupe le siège qui lui revient de droit au sein de cette organisation. La République démocratique allemande appuie les initiatives de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea en vue de rechercher une solution aux problèmes de l'Asie du Sud-Est. Une telle solution constituerait une étape vers l'établissement de la sécurité dans la région. Nous appuyons la proposition tendant à examiner la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est en tant que point distinct de l'ordre du

⁶ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

jour de la présente session de l'Assemblée générale. De même, nous accueillons les propositions de la République populaire démocratique de Corée visant la solution de la question coréenne, y compris le retrait des forces des Etats-Unis de la Corée du Sud.

107. Nous nous élevons résolument contre l'accroissement d'une présence et d'activités militaires dans l'océan Indien et nous appuyons les initiatives suggérant de faire de l'océan Indien une zone de paix.

108. Si l'on veut qu'elle soit durable, la coexistence pacifique a besoin d'un climat de compréhension mutuelle, et il convient de cultiver et de diffuser les grands idéaux humanistes de la compréhension internationale et de la paix. Les Nations Unies ont mis hors la loi l'incitation à la guerre, à la haine nationale et raciale et à toutes les autres manières d'empoisonner l'esprit de l'homme et de modifier sa pensée. Cependant, ces facteurs ne sont pas éliminés. Au contraire, les manifestations d'idéologies racistes et néo-fascistes vont croissant jusqu'à devenir, en partie, des actes de terrorisme organisé. C'est la raison pour laquelle la République démocratique allemande estime que des mesures concrètes doivent être prises pour faire pièce à ce danger pour la paix et les droits de l'homme. Dans ce cas encore, il faut se rappeler la dure leçon de l'histoire, à savoir que si l'on veut éviter un mal, il faut l'étouffer dans l'œuf.

109. L'application à l'échelle du monde des principes de coexistence pacifique comporte la restructuration démocratique des relations économiques internationales. Les décennies des années 60 et 70 ont clairement confirmé que les crises politiques internationales tendent à se développer et à s'aggraver où et quand les Etats se voient refuser leur droit de mener leurs relations économiques sur une base d'égalité et d'exercer leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles.

110. Le chantage et le recours à la force pour s'assurer un approvisionnement en matières premières constituent une violation grossière des normes juridiques internationales. Ils sont la source de dangereuses tensions politiques, lourdes du risque de conflits militaires à grande échelle. Il en va de même de toutes les sortes de tentatives ayant pour but d'abuser des relations économiques à des fins de chantage politique contre les Etats socialistes. L'heure est venue d'éliminer la discrimination et la restriction, de mettre un terme à des relations fondées sur l'exploitation, de contenir l'influence désastreuse des sociétés transnationales et, ainsi, de jeter les bases d'un ordre économique international démocratique. Tout cela est conforme aux intérêts et aux revendications légitimes de la majorité des Etats et c'est ce qu'exige l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. La onzième session extraordinaire, qui vient de s'achever, en a été la preuve flagrante.

111. Cette session de l'Assemblée générale est saisie d'un ordre du jour fort chargé. Cependant, quelque différentes que soient les questions que nous devons étudier, leur examen doit, en fin de compte, contribuer au renforcement de la paix et de la coexistence pacifique. Toutes les forces de paix et de démocratie sont invitées à coopérer à la solution de cette tâche difficile. Les problèmes du monde d'aujourd'hui exigent un attachement bien net à la paix et à la détente et, avant tout, des mesu-

res prises individuellement par chaque Etat et par les Nations Unies dans leur ensemble.

112. M. NOTHOMB (Belgique) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre assemblée. Je le fais d'autant plus volontiers que je suis convaincu que vous mettrez tout en œuvre pour que nos travaux soient les plus efficaces possible et les mieux organisés, et également pour que l'Assemblée générale remplisse scrupuleusement le rôle éminent qui lui est dévolu par la Charte des Nations Unies.

113. Avant d'aller plus loin, je voudrais également remercier le Président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, à la sagesse éclairée duquel nous avons fait appel tant de fois l'année dernière dans des situations diverses et complexes. Il est bon de rappeler, une fois de plus, la façon remarquable dont il a dirigé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, tâche qu'il a menée à bien avec tant de sagesse et de prudence.

114. Je me félicite de pouvoir saluer la présence parmi nous de la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que cent cinquante-quatrième Membre de notre organisation. Sa présence confirme encore l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

115. Je voudrais par ailleurs dire tout l'intérêt avec lequel j'ai pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/35/1] et lui exprimer toute mon appréciation pour la remarquable synthèse qu'il nous a présentée sur les multiples problèmes dont les Nations Unies ont à se préoccuper, pour les suggestions qu'il présente et l'analyse, discrète peut-être mais néanmoins pertinente, des mutations qui marquent les relations internationales et, dès lors, la mission de notre organisation. Puis-je assurer le Secrétaire général que la Belgique répondra positivement à son appel lorsqu'il déclare qu'« il appartient aux Nations Unies de faire pencher la balance du bon côté » [*ibid.*, sect. I] pour répondre au profond désarroi et aux désordres qui, malheureusement, caractérisent l'époque que nous vivons.

116. C'est devenu une habitude, au sein de notre assemblée, pour les neuf pays de la Communauté européenne, de s'exprimer d'une seule voix dans le cadre du débat général par l'entremise de la délégation qui assure notre présidence. Dès lors, toutes les idées, toutes les positions que notre collègue, M. Gaston Thorn, ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, a exposées [6^e séance], la Belgique les partage bien évidemment. Les grandes questions de l'heure sont évoquées dans ce discours. Je n'y reviendrai dès lors pas, souhaitant consacrer la première intervention que je fais, dans le cadre d'une assemblée générale de notre organisation, en tant que ministre des affaires étrangères de la Belgique, à certaines considérations fondamentales qui sous-tendent la politique étrangère de mon pays.

117. En premier lieu, je souhaite réaffirmer que la recherche d'une attitude commune des pays de la Communauté européenne dans le dialogue international reste

une des premières préoccupations du Gouvernement belge. Nous considérons, en effet, la coopération politique qui s'est instaurée entre nos Etats, et qui trouve fréquemment à s'exprimer dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, comme un apport original et précieux de notre part à la communauté internationale. Le fait même de coordonner nos positions, de concilier nos points de vue, donne à la voix collective des Neuf sans doute plus de poids, mais aussi plus d'équilibre. Nous contribuons ainsi à l'esprit de tolérance qui doit marquer nos travaux. De plus en plus, en effet, la vie de notre organisation se caractérise par un dialogue de groupe à groupe. Parmi les premiers, la Communauté européenne, qui groupe aujourd'hui neuf, demain dix et bientôt, nous le souhaitons très fermement, douze Etats démocratiques d'Europe occidentale, a reconnu cet état de choses et s'est efforcée d'y adapter son action. Nous sommes heureux de voir que de plus en plus souvent notre action commune est non seulement admise et reconnue, mais saluée avec intérêt et satisfaction. Nous continuerons donc dans cette voie.

118. Une deuxième considération, qui tient nécessairement à cœur au représentant d'un pays comme la Belgique, concerne le sort malheureux que la lutte des puissances semble trop souvent réserver à certains parmi les plus petits Etats de la communauté internationale. Pendant des siècles, la Belgique a été connue comme le champ de bataille de l'Europe. Beaucoup de villages et de localités paisibles de mon pays, de Waterloo à l'Yser et à Bastogne, sont connus du monde entier pour avoir servi de théâtre à l'affrontement d'armées étrangères. Sans doute, nous serions-nous passés de cette renommée qui a été bâtie sur la souffrance et les ruines. Depuis 35 ans, et grâce à l'alliance dont il fait partie, et à laquelle il reste constamment fidèle, mon pays connaît la paix. Il peut donc collaborer à la détente. Mais je constate que les foyers de tensions et les crises sanglantes qui naissent à travers le monde, et dont notre organisation a chaque année à s'occuper, frappent le plus souvent des petits Etats. Tout se passe comme si l'équilibre de la terre et l'immense développement des armements protègent les grands mais écrasent les petits peuples, c'est-à-dire ceux justement que la communauté internationale devrait le plus protéger. Ce qui se passe au Liban, au Kampuchea, en Afghanistan, doit être pour chacun de nous un sujet de honte et de scandale. Nous assistons à la violation systématique et prolongée de l'intégrité territoriale, de l'indépendance, du droit de vivre, de populations qui ont le malheur d'être tombées dans la sphère d'influence de puissants voisins, ou de servir de champ de bataille à leur lutte.

M. Al-Saffar (Bahrein), vice-président, prend la présidence.

119. Depuis le début de ce siècle, la communauté internationale cherche à se structurer pour établir le règne d'une loi qui ne soit pas celle de la jungle. C'est la raison d'être de l'ONU, et c'est pourquoi notre organisation se doit de protester, avec une indignation sans cesse renouvelée, contre l'écrasement des petits et les menaces implicites ou explicites qui pèsent sur la souveraineté de tant d'Etats. C'est pourquoi aussi nous devons nous garder de porter atteinte à l'universalité de notre organisation en excluant quelque pays que ce soit de nos travaux.

120. Enfin, je voudrais rappeler que, derrière les mots abstraits qui composent le vocabulaire quotidien de nos débats, se cache une réalité humaine. Les efforts accomplis dans cette enceinte ont une finalité qui dépasse la dimension gouvernementale ou étatique. Si les gouvernements sont les instruments de la diplomatie bilatérale ou multilatérale, les hommes et les femmes en sont le sujet. Le diplomate n'est pas l'acteur d'un jeu ésotérique, il est le serviteur d'une cause humaine.

121. Or les résultats décevants de la coopération internationale pour le développement et la subsistance d'un grand nombre de foyers d'instabilité et d'insécurité, voire de conflits ouverts, entraînent dans leur sillage un cortège de souffrances, de pauvreté et d'inégalités sociales. La démocratie est en recul, les dictatures se succèdent, les droits de l'homme sont violés dans de nombreuses régions du monde. Pendant que des millions de réfugiés attendent, dans les pires souffrances, de pouvoir rentrer dans leurs foyers, des obstacles politiques empêchent parfois la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'assumer pleinement leur mission humanitaire. Notre organisation ne peut rester indifférente ni aux causes de ce déplacement massif de personnes ni à leurs conséquences. Elle ne peut pas non plus rester indifférente devant les prises d'otages, à des fins politiques, d'hommes et de femmes innocents dont la vie sert de moyen de pression.

122. La communauté internationale se doit de mettre un terme à ces agissements, mais son action demeurera insuffisante aussi longtemps que tous ses membres, sans exception, n'accepteront pas résolument d'éliminer les causes profondes du mal, qui sont à la fois politiques et économiques.

123. L'homme a droit au développement qui favorise son épanouissement. Le temps n'est plus où l'aide au développement était considérée comme une entreprise charitable et paternaliste. L'action du développement engage la responsabilité de toute la communauté internationale; elle est la suite directe de la reconnaissance de ce droit au développement. Celui-ci n'est pas un droit nouveau, mais doit être considéré comme la synthèse d'autres droits de l'homme, y compris les droits civils et politiques. C'est la personne qui en est le titulaire ultime et c'est l'épanouissement de sa personnalité que vise l'exercice de ces droits et facultés. Nous reconnaissons désormais que la promotion du respect des droits de l'homme est une partie intégrante des activités relatives au développement, et que sa réalisation suppose la participation de tous, y compris des femmes, des jeunes et des handicapés.

124. A Copenhague cette année, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme avait comme un de ses thèmes majeurs la pleine participation des femmes au développement économique et social. La Belgique en tiendra pleinement compte dans ses efforts pour promouvoir, sur le plan national, une entière égalité des femmes et des hommes.

125. « Pleine participation et égalité » sont également les thèmes de l'Année internationale des personnes handicapées, qui se tiendra en 1981 et fournira une autre occasion à notre organisation d'affirmer l'importance

qu'elle attache à la promotion concrète de la valeur et de la dignité de l'être humain.

126. Alors que beaucoup de pays, à commencer par les pays développés, protègent leurs ressortissants les plus faibles contre les risques de la maladie ou du chômage, en développant des systèmes nationaux de sécurité sociale, il est inadmissible que la communauté internationale n'accorde pas une protection équivalente aux pays les plus démunis. A défaut d'une action résolue et solidaire en faveur des peuples les plus défavorisés, la Charte des Nations Unies ne trouve pas sa pleine réalisation. Les forts risquent d'ailleurs de rejoindre les faibles dans le chaos et la misère.

127. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir des suggestions faites par le Secrétaire général dans son allocution du 3 juillet dernier devant le Conseil économique et social⁷, en vue d'une action spéciale en faveur des pays les plus démunis, particulièrement touchés par la crise économique. Nous espérons que cette assemblée prendra les mesures appropriées à propos de cette initiative.

128. De la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vient de se terminer, trop d'éléments positifs se dégagent pour qu'il soit permis de parler d'« échec ». La mise au point de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, que nous aurons à ratifier formellement, constitue un acquis extrêmement important. Au sujet des négociations globales, les travaux de ces dernières semaines ont permis de cerner les difficultés, de décanter les problèmes, de clarifier les positions. Des progrès ont été enregistrés, qui permettront sans doute à la présente session de dégager une volonté unanime d'entamer les négociations de fond, sans lesquelles les relations économiques internationales demeureront chaotiques. Comme je l'ai dit à la onzième session extraordinaire :

« Mon pays place de grands espoirs dans la réussite de ces négociations globales. Il sera dès lors prêt, à la fin des négociations, à s'engager politiquement et à appliquer les résultats équilibrés obtenus par consensus⁸ »

La Belgique a fait et continuera à faire tout ce qui est possible pour obtenir ce consensus.

129. Je voudrais rappeler brièvement, dans ce contexte, la proposition présentée par ma délégation⁹ et qui vise à la conclusion d'un pacte pour la croissance solidaire qui lierait l'aide publique au développement à la croissance économique des pays, que ceux-ci soient des donateurs traditionnels ou des donateurs potentiels.

130. Je répète que la Belgique espère très vivement que se dégagent les solutions de ces problèmes, car je suis de plus en plus convaincu que la phrase célèbre de mon prédécesseur, Paul-Henri Spaak, devant cette même assemblée générale, en d'autres temps, reste plus que jamais d'actualité : « Il n'est pas trop tard, mais il est temps »,

⁷ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Séances plénières, 24^e séance.

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 10^e séance.

⁹ Document A/S-11/AC.1/5.

disait-il alors. Il est temps, parce que le désordre règne dans trop de domaines; il est temps, parce que les plus pauvres deviennent encore plus pauvres; il est temps, parce que les riches s'engagent petit à petit aussi dans la spirale de l'appauvrissement; il est temps, parce que les fossés qui nous divisent ne permettront plus l'application de solutions raisonnables; il est temps, parce que la misère et la pauvreté ouvrent souvent la porte à l'aventure; il est temps, parce que la dégradation des relations internationales risque de déboucher sur un conflit mondial, même si personne ne le désire.

131. Les représentants des 154 Etats Membres, ici représentés, sont tous conscients du caractère dramatique de la situation. Ils savent également qu'ils devront œuvrer ensemble dans la lutte contre la crise économique et pour le développement. Ils sont condamnés à réussir dans cette entreprise dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales. Il est bien évident, en effet, que des déséquilibres aussi flagrants aboutissent tôt ou tard à des éclatements violents.

132. La course aux armements, conséquence de ces déséquilibres, est une menace permanente. Nous sommes effrayés de constater qu'actuellement 450 milliards de dollars sont consacrés à l'armement, alors que seulement 20 milliards de dollars sont consacrés à l'aide au développement dans le monde. C'est la raison pour laquelle la Commission Brandt suggère, dans son récent rapport¹⁰, qu'un mécanisme renforçant le rôle des Nations Unies devrait être mis sur pied pour le maintien de la paix, ce mécanisme devant permettre de libérer des ressources pour le développement en les prélevant sur les dépenses militaires.

133. La sécurité et la paix ne sont pas seulement un état de non-guerre, mais impliquent aussi un caractère actif, auquel peuvent conduire un développement équilibré et une juste répartition des richesses. Une paix durable passe par une coopération économique efficace. L'absence de justice dans les relations économiques mondiales favorise en effet la naissance de régimes dictatoriaux, irrespectueux des droits de l'homme les plus fondamentaux. Ces régimes ébranlent la paix autant par la contestation internationale qu'ils soulèvent que par les injustices économiques et sociales qui les accompagnent.

134. Le Secrétaire général a regretté, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que les nombreuses conférences internationales sur le désarmement n'aient abouti souvent qu'à régler des questions d'organisation et de procédure, sans aborder véritablement les questions de fond [A/35/1, sect. V]. Elles n'ont pu empêcher une dangereuse escalade de la course aux armements. De nombreux pays du tiers monde, y compris les pays les plus pauvres, s'essoufflent et se ruinent à suivre cette compétition globalement absurde. Mais pour chaque Etat pris individuellement, cela peut apparaître différent; la seule décision internationale raisonnable reste que, si le surarmement des voisins le menace, la solution doit être trouvée dans le dialogue et la recherche d'un équilibre, au niveau le plus bas possible.

¹⁰ North-South: A program for survival; le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

135. En Europe même, le développement continu de nouveaux systèmes d'armes dirigés contre nos pays a amené l'Alliance atlantique à prendre, en décembre dernier, la décision de moderniser ses armes nucléaires à moyenne portée, pour offrir ce dialogue et cette recherche d'un équilibre au niveau le plus bas possible. Cette offre de négociations reste maintenue et la Belgique a cherché à la privilégier, et elle se réjouit de la perspective de voir des conversations préparatoires s'ouvrir le 13 octobre à ce sujet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est d'ailleurs dans la même optique que la Belgique n'a jamais cessé de manifester son intérêt pour la ratification de l'accord SALT II¹¹. Mais il ne doit pas y avoir de doute sur la volonté de mon pays de rétablir, de concert avec ses alliés, l'équilibre indispensable. La détente et la défense sont, dans notre esprit, les deux bases indissociables de notre sécurité.

136. Fidèle à sa longue tradition en la matière, la Belgique demeure vigoureusement attachée à toutes les actions internationales dans le domaine de la limitation des armements. Qu'il me suffise de rappeler l'initiative prise ici même, en 1978¹², par la Belgique en ce qui concerne la mise à l'étude de tous les aspects régionaux du désarmement. Il s'agissait de définir une approche régionale systématique des problèmes du désarmement et du contrôle des armements. La Belgique a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement régional, groupe dont elle assumait la présidence. Ce rapport, finalisé il y a un mois [A/35/416], est soumis à la considération de la présente session de l'Assemblée générale. Je souhaite que les débats qui auront lieu à cette occasion contribueront à faire progresser la cause du désarmement.

137. Qu'il me soit également permis d'exprimer, comme l'a fait ici même le Ministre des affaires étrangères de la Suède, la vive inquiétude de mon gouvernement au sujet des rumeurs faisant état de l'utilisation récente d'armes chimiques dans deux pays asiatiques parmi les plus déshérités. Il ne suffit plus que l'opinion publique du monde civilisé condamne l'emploi d'armes chimiques, il faut que tous les pays qui n'ont pas encore accédé au Protocole de Genève de 1925¹³ le fassent sans tarder, ce qui permettrait aux parties contractantes de réexaminer l'opportunité du maintien de la réserve *inter partes* pour ceux qui l'ont émise.

138. En conclusion, et pour me résumer, j'ai voulu souligner l'importance que la Belgique attache à une communauté internationale fondée sur un certain nombre de principes juridiques fondamentaux, tels qu'ils sont incarnés dans la Charte de notre organisation.

139. Le fil conducteur de la politique étrangère de la Belgique, c'est certainement de mettre tout en œuvre

pour que la communauté internationale des Etats, des peuples et des individus soit fondée sur ces principes.

140. De même qu'on ne peut pas imaginer une démocratie qui ne soit pas en même temps un état de droit, de même notre organisation serait impensable si elle ne se fondait sur la ferme volonté d'établir des principes de droit sur le plan international.

141. Pour des pays comme la Belgique, qui s'abstiennent systématiquement d'utiliser la violence dans les relations internationales, la création d'un état de droit sur le plan international est un élément indispensable à la création d'une réelle communauté des nations.

142. M. MLADENOV (Bulgarie) [*interprétation du russe*] : Je félicite le Président de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et lui souhaite tout le succès possible à ce poste chargé de responsabilité. Je voudrais également exprimer ma gratitude à son prédécesseur, M. Salim, pour ses activités fécondes.

143. C'est avec une satisfaction particulière que je souhaite la bienvenue, parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux représentants du peuple épris de liberté du Zimbabwe, peuple qui, après une lutte longue et héroïque contre le racisme et le colonialisme, a conquis son indépendance. Il ne fait aucun doute que, par ses activités à l'Organisation, la République du Zimbabwe contribuera au triomphe de la paix et de la coopération entre Etats et au progrès social.

144. Nous nous félicitons également de l'admission à l'ONU de Saint-Vincent-et-Grenadines.

145. Il est bien connu qu'au cours des années 70, en raison des efforts concertés et soutenus des pays de la communauté socialiste et des Etats non alignés ainsi que des forces progressistes et éprises de paix dans le monde, et grâce aussi à l'approche rationnelle et au sens des responsabilités démontrés par un certain nombre de dirigeants et de politiciens occidentaux, on a enregistré des progrès substantiels dans la lutte pour la paix, la sécurité internationale et la coopération. Le danger de guerre a été sensiblement réduit et s'est éloigné. A la suite du processus croissant de la détente, les conditions nécessaires ont été créées pour permettre de résoudre un certain nombre de problèmes internationaux. De plus grandes possibilités d'éliminer les foyers dangereux de conflit au moyen de la négociation sont apparues. Des possibilités réelles de progrès considérables se sont manifestées dans les efforts visant à freiner la course aux armements et à réduire le lourd fardeau des armements. Le processus d'élimination des derniers vestiges du colonialisme s'est accéléré et la restructuration des relations économiques internationales, sur une base démocratique et équitable, a été entamée. Tout cela a permis aux peuples de fonder à juste titre des espoirs pour un avenir meilleur et pacifique.

146. Malheureusement, au seuil des années 80, le monde a assisté à un revirement qui a mis en danger les résultats positifs acquis au prix d'immenses efforts. Ce revirement a été provoqué par le jeu de ces mêmes forces qui s'opposaient énergiquement, depuis le début, au processus de détente et s'efforçaient de maintenir l'humanité dans un état de guerre froide, de méfiance, d'animosité et d'affrontement. Il n'y a rien non plus de

¹¹ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

¹² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 17^e séance, par. 217.

¹³ Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925. Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138, p. 65.

nouveau dans les objectifs que poursuivent les forces de l'impérialisme, de la réaction et de l'hégémonie qui font tout pour aggraver la situation internationale.

147. Tout récemment, les Etats-Unis, avec le soutien de certains des pays membres de l'OTAN et des dirigeants actuels de la Chine, ont, de propos délibéré, renforcé les tensions dans diverses régions du monde. Ils ont déclaré de façon arbitraire qu'il s'agissait de leurs propres « sphères d'intérêt vital ». Ils se sont ingérés dans les affaires intérieures d'Etats souverains, créant, à cette fin, des forces spéciales telles que la « Force de déploiement rapide ». Ils ont augmenté considérablement leur présence militaire, créé de nouvelles bases militaires, cherché à nouer de nouvelles alliances militaires, dressé des obstacles sur la voie des pourparlers relatifs à divers aspects du désarmement, augmenté les dépenses militaires et mis au point des armes nouvelles toujours plus perfectionnées. Nous voyons comment ces forces, en violation des normes universellement reconnues des relations entre Etats, sont allées jusqu'à limiter certains de leurs liens politiques, économiques, culturels et autres avec les pays socialistes. Leur but est parfaitement clair. Il s'agit d'arriver à la supériorité militaire sur les pays socialistes, afin de poursuivre une politique partant d'« une position de force ». Cette conclusion est corroborée de la façon la plus éloquente par la nouvelle stratégie nucléaire annoncée par les Etats-Unis.

148. Cependant, l'expérience historique de l'humanité, surtout celle des dernières décennies, montre à l'évidence combien irréalisables et peu réalistes sont les plans de l'impérialisme pour acquérir une position de domination dans le monde. Les efforts pour exécuter ces plans n'aboutissent qu'à un seul résultat : l'escalade de la course aux armements et l'augmentation du risque d'un conflit armé.

149. Les pays socialistes proposent une voie toute différente qui répond aux intérêts réels des peuples. En juillet dernier, le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov, déclarait :

« Maintenant, la grande tâche historique, l'épreuve du jour, l'impératif vital est d'élaborer un système de mesures, de traités et d'accords qui permettraient de garantir, sur notre planète, la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents, la paix, la liberté et le progrès des peuples. »

150. La réalisation de cette tâche est entièrement à notre portée.

151. Il suffit de faire preuve de réalisme et de bonne volonté et de tout faire pour éliminer les dangers provenant de l'état actuel de la situation internationale. Pour cela, il convient d'intensifier les contacts politiques et les échanges de vues. Cette nécessité a été clairement réaffirmée lors d'importantes réunions, tenues récemment à un niveau élevé. Je songe aux entretiens du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Ilitch Brejnev, avec le Président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Helmut Schmidt.

152. Pour maintenir la détente comme tendance dominante, il convient également de mobiliser toutes les forces éprises de paix ainsi que l'opinion publique mondiale. Nous sommes certains qu'il y aura, à cet égard, un grand apport de la part du Parlement mondial des peuples pour la paix, qui se réunit actuellement à Sofia et auquel participent les représentants de l'opinion publique de plus de 130 pays.

153. La République populaire de Bulgarie est membre de la communauté socialiste, dont les positions sur toutes les questions internationales sont bien connues. Il s'agit de positions de principe visant à renforcer la détente, à faire cesser la course aux armements, à appliquer des mesures efficaces de désarmement, à éteindre les foyers de tension, à éliminer les vestiges du colonialisme, du néocolonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, à restructurer les relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique, à assurer le respect de tous les principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

154. Ces positions ont été réaffirmées aux réunions des dirigeants des pays socialistes, qui se sont tenues, à un niveau élevé, en Crimée.

155. La cohésion et la fermeté avec lesquelles nos pays maintiennent ces positions trouvent leur preuve dans toutes les propositions avancées par les Etats parties au Traité de Varsovie au cours des 25 années de son existence. Certaines de ces propositions ont déjà porté des fruits.

156. Je me bornerai à citer, à titre d'exemple, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, conférence en laquelle certains voyaient une utopie lorsque sa convocation a été proposée pour la première fois par les pays de la communauté socialiste.

157. En mai dernier, la Conférence du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie a fait une nouvelle proposition, à savoir une rencontre au sommet des dirigeants des Etats de toutes les régions du monde afin de discuter les problèmes liés à l'élimination des foyers de tension et à la prévention de la guerre. Nous sommes convaincus qu'une telle rencontre fera beaucoup pour adoucir les tensions dans les relations internationales.

158. Toutes nos propositions — littéralement toutes — pourraient être appliquées avec des effets positifs à condition que nos partenaires fassent preuve de volonté politique et soient prêts à les examiner et à travailler pour arriver à un compromis raisonnable.

159. La réalisation de progrès dans le règlement des problèmes qui existent dans quelque secteur que ce soit de la vie internationale contribuera, à n'en pas douter, à améliorer la situation dans le monde. Mais il est indéniable que le plus important demeure la détente et le désarmement, synonymes d'un avenir pacifique dans le monde. La réalisation de progrès dans ce domaine intéresse précisément, de manière vitale, tous les peuples, grands et petits, riches et pauvres, développés ou en développement. En effet, selon que nous aurons la guerre ou la paix, l'humanité survivra ou non. Tout dépend de la solution de cette question : savoir si les ressources seront gaspillées à des fins de destruction de

l'humanité ou seront mises au service de l'humanité; si le sous-développement, la famine, la misère, la maladie, l'analphabétisme et l'ignorance seront éliminés. Il y a des ressources suffisantes pour tous partout : pour la protection et le rétablissement de l'environnement, pour le logement, les usines, pour l'irrigation, pour les écoles, pour tout ce qui peut assurer le progrès de l'homme. Voilà pourquoi les pays socialistes luttent toujours pour le renforcement de la paix et de la détente, pour le progrès dans le désarmement, pour le développement de la coopération entre les nations, comme en témoignent les nouvelles initiatives que l'Union soviétique a présentées à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

160. La République populaire de Bulgarie appuie pleinement la proposition visant à inscrire à l'ordre du jour de la présente session, en tant que question particulièrement importante et d'actualité, un point intitulé « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » [point 121]. Nous estimons que la cause de la paix et de la sécurité se trouverait fort bien de ce que la présente session de l'Assemblée générale s'élève contre l'expansion des groupements militaires et politiques existants et la création de nouveaux blocs militaires; demande à tous les Etats et, au premier chef, aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux pays qui s'alignent sur eux au moyen d'accords militaires, de ne pas augmenter l'importance numérique de leurs forces armées et de leurs armements classiques, à partir d'une certaine date, comme premier pas en vue de la réduction qui devra suivre; se prononce en faveur de mesures que prendraient les Etats nucléaires agissant de concert pour renforcer les garanties de sécurité des Etats non nucléaires; se prononce en faveur de la prompte conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, en déclarant également un moratoire d'un an sur les explosions nucléaires, quelles qu'elles soient.

161. Au cours de plus de trois décennies, l'Organisation des Nations Unies a adopté bon nombre de résolutions et de décisions utiles dans le domaine du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale. L'ordre du jour de l'Organisation contient toujours un grand nombre de propositions constructives avancées par l'Union soviétique et d'autres Etats, propositions qui n'ont rien perdu de leur actualité. En les rappelant, le nouveau mémorandum de l'Union soviétique, intitulé « Pour la paix et le désarmement, pour des garanties de la sécurité internationale » [A/35/482, annexe], demande que soient mobilisés les efforts de tous les Etats, grands et petits, pour enrayer la course aux armements et renforcer les garanties politiques et les garanties de droit international permettant d'écarter le danger d'une nouvelle guerre et de maintenir la paix. C'est un appel qui s'adresse à tous les dirigeants gouvernementaux, un appel à leur conscience et à leur sens des responsabilités à l'égard des hommes.

162. Nous sommes convaincus qu'il convient d'accorder une attention prioritaire à l'adoption de mesures propres à mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à réduire peu à peu leurs stocks jusqu'à leur élimination totale. A notre avis, la conclusion d'un accord portant sur le non-recours à l'emploi de la force dans les relations internationales et d'un accord garantissant la sécurité des Etats non nucléaires

renforcerait la confiance et donnerait une forte impulsion au processus de désarmement véritable.

163. Parallèlement aux mesures de désarmement nucléaire, il convient de ne pas affaiblir les efforts visant à éliminer d'autres moyens de destruction massive, comme les armes chimiques et radiologiques; il s'agit aussi d'empêcher l'apparition de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive; il s'agit, enfin, de commencer à réduire les stocks d'armements de type classique.

164. Dans le cadre de l'Europe, nous attachons la plus grande importance aux questions que voici : le bon déroulement de la rencontre à Madrid des Etats participant à la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle il conviendra de prendre une décision relative à la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe; la mise en train immédiate de pourparlers sur les missiles nucléaires à portée moyenne sur le continent européen rattachés de manière organique aux armes nucléaires à base avancée des Etats-Unis; la réalisation d'un accord sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, pour laquelle il existe des possibilités réelles du fait des propositions constructives faites récemment par les pays socialistes.

165. Nous nous félicitons de l'importante proposition tendant à examiner les problèmes de la « Responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures » [point 120]. L'adoption des mesures nécessaires à cet égard contribuerait de manière significative à la solution d'un problème d'importance vitale pour l'humanité tout entière.

166. En même temps que les efforts visant à prendre de nouvelles mesures propres à arrêter la course aux armements et à procéder au désarmement, il conviendrait d'accorder une attention particulière au renforcement de l'efficacité des instruments internationaux existants qui sont en vigueur dans ce domaine en les universalisant. Nous estimons que les Nations Unies pourraient et devraient contribuer sérieusement à la solution pratique de cette question très actuelle et importante.

167. Pour réduire les tensions internationales, il convient d'éteindre les foyers de tension dans diverses parties du monde.

168. La septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la question de Palestine, qui s'est tenue du 22 au 29 juillet dernier, a prouvé une fois de plus qu'en l'absence d'une solution au problème de Palestine il n'est pas possible de régler le conflit du Moyen-Orient. Chacun a compris maintenant, encore que tous ne le reconnaissent pas, que les accords séparés non seulement ont été incapables d'aboutir à la paix, mais ont compliqué plus encore la situation dans la région. Ils encouragent Israël à prendre des mesures de plus en plus arrogantes, comme le montre l'exemple de l'annexion de la partie orientale de Jérusalem.

169. Le déroulement de la crise du Moyen-Orient montre qu'il n'est pas possible d'arriver à un règlement juste et durable du conflit tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés en 1967, tant

que le peuple arabe de Palestine ne sera pas en mesure d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat souverain, et tant que l'existence indépendante et la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région n'auront pas été garanties.

170. Le règlement du problème du Moyen-Orient doit faire appel à la participation de tous les intéressés, dont le peuple arabe de Palestine, représenté par son seul représentant légitime, l'OLP.

171. Il y a un motif d'inquiétude sérieux dans le conflit qui a éclaté entre l'Iran et l'Iraq. Nous espérons que les opérations militaires prendront fin et que les deux parties trouveront le moyen de résoudre par des moyens pacifiques les problèmes qui les divisent.

172. La République populaire de Bulgarie, fidèle à sa position de principe, estime que la question de Chypre devrait être réglée de manière pacifique dans l'intérêt des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs, en maintenant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la République de Chypre et en respectant sa politique de non-alignement.

173. Notre pays appuie la politique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui tend à assurer des conditions favorables à la réunification pacifique et démocratique de la Corée.

174. Il y a également des motifs d'inquiétude grave dans la présence des bases militaires qui, depuis quelque temps, enserment l'Ethiopie socialiste. Elles menacent la sécurité de ce pays et de toutes les nations de la région. Nous appuyons entièrement les aspirations du peuple éthiopien à un développement pacifique, au maintien de l'intégrité territoriale de sa patrie et à la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Ethiopie.

175. Le point de l'ordre du jour intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » [point 119], qui sera examiné à la présente session sur proposition de certains pays, dont la Bulgarie, est directement lié à la question de l'élimination des tensions et du renforcement de la paix mondiale, de la sécurité et de la détente dans le monde. La République populaire de Bulgarie appuie les efforts de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea destinés à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix et de stabilité, à affermir la coexistence pacifique dans la région et à régler les questions litigieuses par voie de négociation. En raison des activités incessantes des forces impérialistes et de l'hégémonie, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de la région font constamment l'objet de violations et de menaces. Ces forces intensifient leurs tentatives d'imposer leur volonté aux pays de la région. Elles cherchent sans relâche à compromettre la reconstruction pacifique qu'accomplit le peuple héroïque du Kampuchea qui a rejeté à jamais et totalement le joug de la clique criminelle de Pol Pot.

176. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie demande avec fermeté que le peuple kampuchéen soit représenté à l'Organisation des Nations Unies par son seul représentant légitime, le Conseil populaire

révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea.

177. La République populaire de Bulgarie appuie sans condition la lutte que mènent les peuples du monde entier pour l'indépendance nationale, contre la domination et l'exploitation et pour le progrès social. Les efforts visant à atteindre ces idéaux sont un processus objectif que les milieux de l'impérialisme et de la réaction s'efforcent d'étouffer par la force, la menace armée et les violations de la souveraineté des Etats indépendants.

178. Une « guerre non déclarée » se poursuit, menée par les forces de l'impérialisme, de l'hégémonisme et de la contre-révolution, contre la République démocratique d'Afghanistan afin de détruire l'acquis de la révolution d'avril. Cela non seulement empêche l'œuvre de travail constructif et pacifique du peuple afghan et la recherche d'une solution politique du problème, mais représente une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. La République populaire de Bulgarie, qui appuie pleinement le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, est convaincue que le règlement politique du problème ne peut être élaboré que sur la base du programme constructif et réaliste annoncé le 15 mai 1980 par le Gouvernement afghan.

179. Malheureusement, jusqu'ici, les forces de l'impérialisme et de la réaction qui s'ingèrent toujours dans les affaires de l'Afghanistan n'ont pas manifesté la moindre trace d'une attitude positive envers ce règlement.

180. Ce fait a, au moins, une explication : la normalisation de la situation les priverait de prétextes à poursuivre leur propagande bruyante et tout le monde comprendrait alors très bien que ce ne sont pas les événements en Afghanistan mais les plans à long terme de suprématie mondiale des forces de l'hégémonie et de l'impérialisme qui expliquent l'aggravation actuelle des tensions internationales.

181. Il y a 20 ans, l'Assemblée générale a adopté, sur l'initiative de l'Union soviétique¹⁴, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est de portée historique. Nous relevons maintenant avec une profonde satisfaction le rôle immense que cette déclaration a joué, mobilisant l'opinion publique mondiale au service de l'élimination du colonialisme, l'un des phénomènes les plus honteux de l'histoire des hommes. La République populaire de Bulgarie s'enorgueillit à bon droit de s'être toujours trouvée, avec les autres Etats socialistes et progressistes, aux côtés des peuples coloniaux, d'avoir contribué et de continuer de contribuer au succès de leur juste lutte de libération nationale.

182. Cette lutte, cependant, n'est pas encore achevée.

183. Comme auparavant, les problèmes de la Namibie et de la politique d'*apartheid* pratiquée par le régime d'Afrique du Sud se dressent dans toute leur acuité. Mon pays appuie la lutte du peuple namibien, menée par son seul représentant authentique, son mouvement de libération nationale, la SWAPO.

¹⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 87 de l'ordre du jour, document A/4502.

184. Nous réaffirmons notre position de principe et nous sommes partisans de la pleine indépendance du peuple namibien.

185. Cependant, nous nous opposons aux efforts visant à résoudre la question hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies ou tendant à utiliser l'Organisation dans le but d'imposer au peuple namibien une « indépendance » qui, en réalité, protégera les intérêts étrangers.

186. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici repose sur les principes mêmes de notre politique étrangère, de nos relations avec les pays proches ou lointains. Grâce à cette politique, nous avons de bonnes relations avec tous nos voisins. A l'heure actuelle, il existe dans les Balkans un désir de paix, de coopération et de bon voisinage, et la République populaire de Bulgarie ne le cède à personne dans la recherche de ces résultats.

187. L'un des problèmes d'actualité les plus importants est l'établissement de nouvelles relations économiques internationales entre les Etats du monde entier. Les possibilités de parvenir à une solution sont directement fonction du renforcement de la paix et de la sécurité et du développement et de l'affermissement du processus de détente, ainsi que de l'application de mesures pratiques de désarmement.

188. La crise du système économique capitaliste, qui va croissant, exerce un effet négatif sur les relations économiques internationales. Dans le domaine du commerce extérieur, cette crise a amené un ralentissement du développement du commerce international, elle a fait s'accroître constamment le protectionnisme et a aggravé les problèmes monétaires de certains pays capitalistes. En conséquence, la situation économique de nombreux pays en développement s'est détériorée et leur aptitude à utiliser leurs liens économiques internationaux pour résoudre le problème de leur développement s'est trouvée réduite. La onzième session extraordinaire de

l'Assemblée générale a montré une fois de plus que l'échelle, l'intensité et la multiplicité d'aspects du phénomène de crise que l'on connaît actuellement exigent une transformation radicale des relations économiques internationales, sur une base juste et démocratique véritable, plutôt qu'une simple rectification du mécanisme existant.

189. Conformément à la position de principe des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, nous apportons entièrement notre appui aux efforts des pays en développement qui désirent parvenir à l'indépendance économique. Nous continuerons d'être infailliblement solidaires de leur lutte contre le colonialisme et le néocolonialisme, pour l'élimination des relations d'inégalité et d'asservissement que leur ont imposées les impérialistes et pour leur droit à disposer librement de leurs ressources naturelles.

190. Pour terminer, je voudrais souligner qu'au cours de ses 35 années d'existence, dans le contexte de relations internationales dynamiques et contradictoires, l'Organisation des Nations Unies a contribué, de manière appréciable, au renforcement de la paix et de la détente, à la promotion et à l'affermissement des tendances et des processus positifs dans le monde, ainsi qu'à la solution de nombreux problèmes internationaux complexes.

191. Depuis qu'elle est Membre de l'Organisation, la République populaire de Bulgarie s'est conformée loyalement à ses nobles objectifs et a contribué à leur réalisation. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie réaffirment qu'ils sont disposés à persévérer dans leurs efforts actifs et continus pour la réalisation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, afin de répondre aux aspirations de l'humanité à la paix, la coopération, la liberté et le progrès social.

La séance est levée à 13 h 5.